



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Economie Agricole
Pôle foncier Agricole**

PUBLICITÉ 23-61

PUBLICITÉ
relative à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du
CONTRÔLE DES STRUCTURES des EXPLOITATIONS AGRICOLES
conformément aux articles L331-3, D.331-4-1 et R.331-4 du
code rural et de la pêche maritime

Le Préfet de la région Île-de-France a été saisi d'une demande d'autorisation d'exploiter, dans le cadre de la procédure prévue à l'article L331-2 du Code rural et de la pêche maritime.

Liste des parcelles objet de la demande d'autorisation d'exploiter n° 23-61

Date de la demande complète : **19/04/2023**

Nom du demandeur et objectifs : Suite au départ à la retraite de M. BIHAN à VIDELLES, M. Nicolas DENEUVILLE, actuellement en double activité, souhaite reprendre 42 ha 50 a 23 ca pour consolider l'exploitation familiale et s'installer à temps plein.

La demande porte sur une surface de **42 ha 50 a 23 ca: (voir au verso la répartition des parcelles).**

Les personnes intéressées sont invitées à déposer une candidature concurrente à cette demande auprès de la DDT de l'Essonne avant la fin de la durée de publication (deux mois) de la présente publicité. Celle-ci sera examinée dans les conditions prévues par la réglementation.

Les demandes d'autorisation d'exploiter doivent être déposées auprès de la DDT du département de l'Essonne

Le formulaire de demande d'autorisation d'exploiter est téléchargeable sur le site internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France (DRIA AF).

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/La-procedure-de-contrôle-des>

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme LAFOSSE Nathalie ou Mme DELEAZ Yolaine (01 60 76 34 17) à la DDT de l'Essonne et/ou par messagerie à l'adresse suivante : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Commune	Réf. Cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
DANNEMOIS	A 441	0,0258	BIHAN Jean-Paul
DANNEMOIS	A 445	0,03	BIHAN Jean-Paul
DANNEMOIS	A 446	0,0693	BIHAN Jean-Paul
DANNEMOIS	H 117	0,0162	BIHAN Jean-Paul
DANNEMOIS	H 118	0,118	BIHAN Jean-Paul
GUIGNEVILLE/ESSONNE	B 441	8,007	BIHAN Josiane & Jean-Paul
GUIGNEVILLE/ESSONNE	ZB 32	23,8403	ROUSSEAU Lucette
GUIGNEVILLE/ESSONNE	ZC 141	0,556	ROUSSEAU Lucette & Nadège
GUIGNEVILLE/ESSONNE	ZD 02	2,1577	BIHAN Jean-Paul
GUIGNEVILLE/ESSONNE	ZD 03	2,2697	BIHAN Jean-Paul
GUIGNEVILLE/ESSONNE	ZD 04	1,8117	BIHAN Jean-Paul
GUIGNEVILLE/ESSONNE	ZD 05	2,277	BIHAN Josiane & Jean-Paul
GUIGNEVILLE/ESSONNE	ZD 06	1,0697	BIHAN Josiane & Jean-Paul
GUIGNEVILLE/ESSONNE	ZD 08	0,2539	BIHAN Jean-Paul
TOTAL (ha)		42,5023	